

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2016

Présents : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, BURON Nicole, PARIS Gabriel, GUERIN Arnaud, CLERC Jean-Philippe, AUCLAIR Daniel. TURIN Christian, JOBEZ Lucie, TOURNIER Laurence

Excusé : GUICHARD Bruno, FEBVRE Pascal, LAMBHEY Dominique, VINCENT Jean-Louis, ROBELIN Anthony

Secrétaire de séance. AUCLAIR Daniel

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour après l'ajout en point 8 changement prestataire maintenance des cloches et en point 9 création d'un budget annexe Bois

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2016
- 3 Revue des décisions
- 4 Compte rendu des réunions
- 5 Délibération droit au sol
- 6 Indemnité du Maire
- 7 Indemnité de déplacement pour le personnel
- 8 Changement prestataire maintenance des cloches
- 9 Création d'un budget annexe bois
- 10 Point sur les travaux, devis et études
- 11 Urbanisme
- 12 Informations diverses

2. APPROBATION du COMPTE-RENDU du 18 novembre 2016

Nbre de conseillers	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10		

3. COMPTE RENDU DES REUNIONS

19/11/2016 : Inauguration Fablab

Mr le Maire souligne la réussite de cette inauguration où tous les partenaires qui ont soutenu ce projet étaient présents. Mr Jean Philippe Clerc fait le bilan des portes ouvertes qui ont eu lieu à la suite avec environ 200 personnes qui sont venus voir les différentes machines.

23/11/2016 Réunion fusion personnel

L'objectif était de préparer l'organigramme, de poser la problématique des différents postes et de leur localisation. L'ensemble du personnel intègre la nouvelle structure hors mis le directeur des Coteaux de Haute Seille.

25/11/2016 : Réunion OT et Président de CC

Bilan de l'année 2016 et avenir de l'OT avec les fusions de collectivités. Sud Revermont quitte l'OT ce qui fait une perte de 26 000 €. Et pour équilibrer le budget il ne faut pas remplacer le départ d'Elodie Jacob. Il conviendra de revoir les missions de l'OT pour que celui-ci continue à être un organisme de développement et de soutien aux acteurs locaux.

28/11/2016 : commission économique Fusion

Fin de l'écriture de l'intérêt communautaire et débat sur le transfert des zones d'activités à la CCBHS. La loi oblige à transférer toutes les zones d'activités.

30 11 2016 Comité syndical SICTOM

Augmentation de 2 à 3 % des tarifs due à l'augmentation du point d'indice et à l'augmentation du prix des assurances du personnel.

Expérimentation d'un seul ramassage toutes les deux semaines des poubelles grises en vue de l'extension à l'ensemble du parc.

07/12/2016 commission Voirie Fusion

Débat sur les voiries qui font une boucle. Cela représente 18 km pour environ 560 km pour la nouvelle CC. Il est décidé d'intégrer ces 18 km. Les places : seront concernées les places accolées à un bâtiment communautaire et la place du collège de Bletterans. Les voiries non revêtues ne feront plus partie de la voirie intercommunale.

07/12/2016 : commission action sociale fusion

Fin de l'écriture de l'intérêt communautaire et fonctionnement du RAMI et des ALSH

08/12/2016 : commission culture fusion

Préparation des culturelles, règlement intérieur médiathèque, harmonisation des tarifs.

08/12/2016 : conseil communautaire

Participation au groupement d'achat d'énergie mis en place à l'échelle Bourgogne Franche Comté.

Modification des statuts du PETR du pays lédonien pour permettre à ce dernier d'assurer une mutualisation des services à la demande de ses membres. Ainsi, le Pays a été sollicité par ses Communautés de Communes pour porter le service d'instruction du droit au sol

Il est décidé d'adhérer au Clus'Ter Jura qui est un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) qui rassemble les acteurs du territoire autour d'une démarche entrepreneuriale pour révéler de nouvelles opportunités économiques et accélérer leur émergence. La constitution du Clus'Ter en SCIC ouvre la possibilité aux collectivités d'acquérir des parts. Le nombre de parts minimum pour adhérer au Clus'Ter est de 20 parts à 50 €, soit 1000 €.

Aménagement paysager et ludique de la base de Desnes : demande de subvention dans le cadre de la DETR pour clôture, aménagement de la partie plage, création d'une aire de jeux et bâtiment d'accueil.

Aménagement numérique : la CCBR décide de s'engager dans le cadre du projet d'aménagement numérique piloté par le Département. La communauté de communes s'engagera dans un projet à deux étapes avec en premier lieu de la montée en débit pour amener du haut débit le plus vite possible et améliorer le quotidien des nombreux délaissés de cette technologie et avec sur certaines zones de développement la possibilité de très haut débit. Puis dans une seconde phase poursuivre avec le très haut débit et donc une technologie tout fibre optique jusqu'au client final.

Reste ne suspend la répartition des coûts entre les différents acteurs. Dans le cadre du projet départemental, le coût du déploiement du haut débit est partagé en 4

- ¼ Etat
- ¼ Région
- ¼ Département
- ¼ bloc communal (CC et communes)

Il faudra donc définir la clé de répartition entre la Communauté de Commune et les communes.

Point sur la fusion : les élections de l'exécutif de la nouvelle communauté de communes auront lieu le 9 janvier et un second conseil le 18 pour créer les nouvelles commissions ainsi que nommer les représentants de la CC dans les différents syndicats extérieurs.

10/12/2016 SIVOS de Commenailles

Décision de faire bénéficier les retraités des avantages du CNAS. Délibération pour continuer à bénéficier de l'action du CPIE dans le cadre des TAP. Validation des tarifs de la garderie sans augmentation. Embauche de Mme Moni 10 heures par semaines à compter du 23 janvier 2017. Point sur les travaux dans les bâtiments.

11/12/2016 : Assemblée générale de la pêche

L'association se porte bien avec un bureau dynamique et une volonté de participer à l'animation du village par différentes manifestations. Le problème de l'érosion du fond de berges a bien entendu été abordé. La

municipalité a fait le constat de ce qui se passait lors de la pêche de l'étang et va chercher les meilleures solutions à mettre en place. Il faudra certainement procéder par phase en fonction des coûts.

15/12/2016 Commission économique

Bilan des diverses réalisations de la commission économique au cours des 3 années écoulées et présentation des actions en cours.

16/12/2016 réunion OPHLM

Présentation d'un nouveau projet pour la création d'un lotissement rue des Erables. Il serait constitué de 8 parcelles en accession à la propriété et de 4 locatifs.

4. Délibération Droit au Sol

Mr le Maire explique que nous avons à ce jour une convention avec la Commune de Champagnole pour les études de droit au sol de notre territoire. Cette convention avait été proposée par la Communauté de Communes Bresse-Revermont lorsque la loi a imposé aux communes ayant un document d'urbanisme de faire l'étude de leurs dossiers d'urbanisme. C'était pour cette raison qu'en 2015 cette convention avait été signée avec Champagnole puisque le pays lédonien qui avait été sollicité avait répondu par la négative. Aujourd'hui le contexte a évolué avec le nouveau schéma de l'intercommunalité. Pour être cohérent, puisque le pays lédonien a également la compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il était évident que ce soit à cet échelon que soient étudiés les dossiers d'urbanisme. Une nouvelle demande a été faite en ce sens et le bureau puis le Comité Syndical du Pays Lédonien ont émis un avis favorable et décidés de créer ce service et dans un premier temps de faire appel pour une année à ECLA. Il convient donc de dénoncer la convention avec Champagnole et de signer une convention avec le pays lédonien. Monsieur le Maire fait remarquer que depuis la mise en place de ce service avec Champagnole le service rendu était de qualité et les relations étaient bonnes. Ces points seront soulignés dans le courrier d'accompagnement. Par ailleurs avant que le transfert soit effectif il y aura une phase transitoire pendant laquelle les dossiers seront encore instruits sur Champagnole. Nous les remercierons également pour ce coup de main qui nous permettra de faire la transition dans la sérénité.

Délibération N°01/16/12/2016	Date : 16/12/2016
Vu les explications données par Mr le Maire Vu la cohérence entre les compétences du pays avec le SCOT Vu les accords passés par la communauté de communes de Bresse-Revermont avec le Pays lédoniens différents et la ville de Champagnole	Le conseil, après avoir délibéré décide : De résilier la convention qui lie la commune de Commenailles avec la Commune de Champagnole pour l'instruction du droit au sol avec un effet biseau jusqu'à fin janvier. De signer une convention avec le Pays Lédonien pour l'instruction de ses dossiers du droit au sol à compter du 1 ^{er} Février 2017 Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces conventions.

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10		

5. Indemnité du Maire

Monsieur le Maire explique que suite à une modification de la loi, les Maires se sont vu attribuer l'intégralité des indemnités qui leur étaient dévolues depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce n'était pas le cas à Commenailles. Aujourd'hui une nouvelle modification de la loi permet de laisser les conseils fixer librement cette indemnité. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir revenir à ce qui était auparavant à savoir 23,5% de l'indice 1015 au lieu de 31% dudit indice.

Délibération N°02/16/12/2016	Date : 16/12/2016
Vu les explications données par Mr le Maire Vu la modification de loi permettant de fixer librement les indemnités des élus Vu la demande faite par Mr le Maire	Le conseil, après avoir délibéré décide de fixer l'indemnité de Mr le Maire à 23,5% de l'indice 1015 soit 898,70 € brut à la place de 31 % de l'indice 1015 soit 1185.53 €.

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10		

6. Indemnités de déplacement pour le personnel

Monsieur le Maire propose de

- prendre en charge les frais de déplacements des agents et des stagiaires quand ils utilisent leur véhicule personnel,
- prendre en charge les frais de déplacements des agents en cas de formation quand ils utilisent leur véhicule personnel,
- prendre en charge le complément des frais engagés par les agents lorsqu'ils participent à une formation CNFPT qui ouvre droit à un remboursement, déduction faite de la somme perçue par les agents par le CNFPT, dans la limite des frais engagés quand ils utilisent leur véhicule personnel,
- fixer le barème des remboursements conformément au décret n°2006-781 (JO du 04/07/2006) fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, et de l'arrêté du 26 août 2008 (JO du 30/08/2008) modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006, fixant les taux des indemnités kilométriques,
A savoir, par kilomètre parcouru :

Puissance fiscale	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km
5 CV et moins	0.25 €	0.31 €
6 à 7 CV	0.32 €	0.39 €
8 CV et plus	0.35 €	0.43 €

Pour les deux roues ou voiturette :

- motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) : 0.12 €
- vélomoteur et autres véhicules à moteur : 0.09 €

Pour les vélomoteurs et autres véhicules à moteur, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à 10 €.

Frais de missions (forfaitaire) :

- repas : 15.25 €
- découcher : 60 €

Frais de péages et frais de stationnement sur justificatifs.

Délibération N°03/16/12/2016	Date : 16/12/2016
Vu les explications données par Mr le Maire Vu les textes en vigueur	Le conseil, après avoir délibéré décide de rembourser les frais de déplacement suivant la proposition du Maire.

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10		

7. Changement prestataire maintenance des cloches

Monsieur le Maire explique que le contrat de maintenance des cloches arrivera à terme le 01/05/2017 et pour changer de prestataire il faut dénoncer le contrat trois mois avant soit le 01/02/2017.

Depuis le départ en retraite du technicien la qualité de service avec le prestataire actuel s'est dégradée. Il a donc été décidé de faire une mise en concurrence entre la société BODET et la société Prêtre et Fils.

A prestation équivalente la société Prêtre propose un contrat annuel pour les cloches et l'horloge à 180 € et la société Bodet à 194 €

Délibération N°04/16/12/2016		Date : 16/12/2016		
Vu les explications données par Mr le Maire et Mme Buron en charge de ce dossier Vu les différents devis présentés		Le conseil, après avoir délibéré décide de rompre le contrat avec la société BODET et de s'engager pour une durée de 3 ans avec la société Prête. Mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer les actes afférents		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10		

8. Création d'un budget annexe Bois

Mr le Maire explique que pour des raisons de suivi des coûts d'exploitation de la forêt, de gestion des recettes et des dépenses et afin de gérer au mieux cette ressource il conviendrait de créer un budget annexe. Par ailleurs cette façon de gérer par budget annexe peut également permettre de réduire les incidences de baisse des dotations.

Délibération N°05/16/12/2016		Date : 16/12/2016		
Vu les explications données par Mr le Maire Vu la volonté de mieux suivre la gestion financière des forêts communales.		Le conseil, après avoir délibéré décide de créer un budget annexe bois à compter du 1 ^{er} janvier 2017. Mandate Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à cette opération.		

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10		

9. Point sur les travaux devis et études

Mr le Maire fait une présentation des travaux en cours :

La maison de l'Haut au Vernois. Les travaux ont repris leur progression et dans la partie appartement l'isolation est terminée, toutes les gaines sont tirées et les doublages en placoplâtre sont terminés. Il reste à faire la chape sèche du sol et à poser les cloisons.

Dans la partie basse les travaux d'isolation sont commencés, les portes et fenêtre sont posées sur toutes les ouvertures.

Concernant les travaux de la salle polyvalente et de l'ancienne poste les subventions ont été accordées par l'Etat et la Région ce qui fait une participation globale de 60 %. Le permis de construire a été déposé et les appels d'offre vont être lancés.

Devis pour changements de boitiers de secours et boitiers d'alarme : 517.80 € et 1322.40 € pour des travaux qui seront inscrits au budget et réalisés en début d'année.

Travaux de peinture au sol pour la signalisation des intersections et passages cloutés et arrêt de bus : 2 736,30 € ainsi qu'un complément de signalisation allant avec la signalisation au sol : 514,14 €. Ces travaux seront inscrits au budget et se feront dès que les conditions climatiques le permettront.

Remplacement des grilles avaloir pour les eaux pluviales Rue de la tuilerie et réalisation de 2 plateaux ralentisseurs rue Sarrazin en attente de différents devis. Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

11. Urbanisme

Déclaration de travaux déposée : BELLAMY Pierre – toiture + ouverture – La Piotière

Déclaration de travaux accordée : néant

Permis de construire déposé : ROLLIN Brice – hangar de stockage – Le Villarnier

Permis de construire accordé : MAUDAMEY Nicolas – Pergola métallique -

12. Informations diverses

Monsieur le Maire fait part d'une demande du CFA de la NOUE pour une demande de subvention. Le conseil décide de ne pas donner suite.

Monsieur le Maire présente un devis ONF pour les travaux sylvicoles pour un montant de 19 350.20 €. ils seront inscrits au budget 2017.

Le Maire

Jean-Louis MAITRE